

Avertissement: le texte ci-dessous fut publié par les *Éditions du Monde libertaire* dans l'ouvrage intitulé: *Regards sur l'obscurantisme religieux et la nécessité de le combattre*, en 2005 (aujourd'hui épuisé). Le texte ci-dessous a été saisi à partir d'une copie du manuscrit confiée à la rédaction de *L'Anarcho-syndicaliste*.

L'ÉGLISE A LA CONQUÊTE DU «MONDE OUVRIER»

En France, à l'occasion de la Révolution de 1789, l'Église qui s'est accrochée à sa position de défense des monarchies, a joué la mauvaise carte. Pie VI continuait à vivre dans le passé, aussi écrivait-il en 1792 à l'empereur d'Autriche: «*Persuadez-vous encore pleinement, en particulier par l'exemple de la révolution française, que l'ensemble des affaires publiques est ainsi fait que les royaumes ne sont pas tant maintenus et consolidés par la foi humaine que par la foi divine, et que, la religion une fois détruite, ils s'écroulent très facilement et très misérablement dans les émeutes, les révoltes et les catastrophes par l'élan insensé des opinions les plus perverses*» (1).

De la Révolution au corporatisme

Pendant ce dix-neuvième siècle, dont notre camarade et ami Paul Lapeyre disait qu'il commençait en 1789 et se terminait en 1914, les paysans qui quittaient les campagnes pour rejoindre les rangs du prolétariat de l'industrie, pour la plupart désertaient aussi les églises: «*...la classe ouvrière n'a jamais été chrétienne: elle s'est constituée en dehors de l'Église*» (2). La bourgeoisie triomphante de la Révolution, par la loi Le Chapelier qui supprimait les corporations d'Ancien Régime, leur avait interdit de s'organiser pour défendre leurs intérêts et ne se préoccupait pas encore de la reconstitution de leur force de travail.

Du côté clérical quelques individualités s'inquiétaient de la misère et surtout de la déchristianisation du prolétariat, notamment Félicité de La Mennais qui finit par être rejeté par le Vatican, comme presque tous les précurseurs. Il estimait que la liberté politique des individus servirait les intérêts de l'Église. Dans les années 1830 c'était encore une hérésie. En 1864 Pie IX promulguait *Quanta Cura* et le *Syllabus* dénonçant toutes les «*erreurs modernistes*». En décembre 1869 il réunit le concile œcuménique *Vatican I* qui déboucha sur l'infaillibilité papale en matière de dogme.

En 1870 ce fut la guerre entre la France et la Prusse. Piégés dans Metz deux officiers français, le comte Albert de Mun et le marquis René de La Tour du Pin, furent envoyés, après la capitulation de Bazaine, prisonniers sur parole à Mayence où ils firent connaissance avec l'entourage de l'évêque von Ketteler qui s'intéressait à la «*question sociale*» (3) sur laquelle il avait déjà publié un ouvrage. Libérés pendant la *Commune de Paris* ils rejoignirent l'état-major versaillais. «*Traumatisés*» par cette guerre civile ils s'efforcèrent d'organiser les ouvriers catholiques dans *l'Œuvre des Cercles*. Leur objectif devint de promouvoir un «*ordre social chrétien*» par le corporatisme (4) (5).

Le corporatisme est une doctrine fondée sur le principe d'une organisation de la profession telle que toutes les catégories sociales lui appartenant participent à sa réglementation et à sa protection. La profession ainsi organisée devient une institution nantie de pouvoir de décision, de représentation, de discipline, dans les domaines social, économique et éventuellement politique. En 1886 de Mun et La Tour du Pin fondèrent l'ACJF (*Association Catholique de la Jeunesse Française*) en l'appuyant sur *l'Œuvre des Cercles*.

(1) Pie VI. *Bref à François II* (8 août 1792), in Georges Michon, *Les documents pontificaux sur la démocratie et la société moderne*, Ed. Rieder, Paris 1928, p.47-48.

(2) René RÉMOND, *Vivre notre histoire*, Le Centurion, Paris 1976, p.108.

(3) S.H. SCHOLL o.p., *150 ans de Mouvement Ouvrier Chrétien en Europe de l'Ouest (1789-1939)*, Ed. Renardeau, Bruxelles 1966, p.233.

(4) René de La TOUR du PIN, *Vers un ordre social chrétien: jalons de route*, Paris 1907.

(5) Maurice BOUVIER-AJAM, *La doctrine corporative*, Sirey, Paris 1943.

Paternalisme et ralliement

Pie IX mourut en 1878. Son successeur, Léon XIII, s'empressa de promulguer l'encyclique *Aeterni Patris* relançant dans l'Église l'étude de la philosophie thomiste, Thomas d'Aquin étant le théoricien du «*bien commun*». A partir de 1884 il s'entoure d'une équipe d'intellectuels catholiques européens regroupés dans l'UICES (*Union Internationale Catholique d'Études Sociales*) dont font partie de Mun, La Tour du Pin et un troisième Français, patron d'une usine du côté de Reims, Léon Harmel inventeur d'un embryon de comité d'entreprise. C'est à partir des travaux de l'UICES qu'il promulgua en 1891 *Rerum Novarum* sur la «*question sociale*», où les syndicats deviennent licites pour l'Église, en essayant de favoriser le syndicat «*mixtes*», c'est-à-dire regroupant ouvriers et patrons. On y trouve cette perle: «*[l'ouvrier] doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité*» (6). Léon XIII et son UICES n'étaient pas encore «*convaincus*» que le contrat de travail est un contrat de subordination.

C'est l'occasion d'affirmer que se trompent tous ceux, parfois proches de nous, qui imaginent qu'un pape pourrait être plus ou moins réactionnaire qu'un autre. Il leur arrive de choisir des stratégies et/ou des tactiques différentes, mais ils n'ont aucune divergence sur l'objectif: nous enchrister tous. Léon XIII avait compris qu'il ne servait à rien de demeurer impavide alors que le monde n'arrêtait pas de bouger autour de son Église; mais il n'était ni plus intelligent, ni plus «*à gauche*» que son prédécesseur. Avec un siècle de retard (pour l'Église) il sut prendre la décision qui s'imposait: accepter la république pour la conquérir de l'intérieur. Ce fut le choix du «*ralliement*» par la promulgation en 1892 de l'encyclique en langue française «*Au-delà des sollicitudes*» (16 février). Les «*élites*» catholiques accueillirent mal cet ordre venu de Rome (ne jamais oublier en France, chez les cléricaux, la distinction entre «*gallicans*» et «*ultramontains*»), ce qui obligea le pape à promulguer moins de trois mois plus tard une seconde encyclique en langue française (3 mai) adressée nommément aux six cardinaux français qui se voyaient confier la mission de faire appliquer la nouvelle ligne sans récrimination: «*Lors donc que, dans une société, il existe un pouvoir constitué et mis à l'œuvre, l'intérêt commun se trouve lié à ce pouvoir et l'on doit, pour cette raison, l'accepter tel qu'il est*». Silence dans les rangs!!! Il y eut quelques déchets, notamment René de La Tour du Pin qui rallia l'*Action française*, mais dans l'ensemble le «*parti*» catholique abandonna ses positions monarchistes, se présenta aux élections et obtint des députés.

Dès le vote de la loi de 1884 autorisant la constitution de syndicats, des salarié(e)s militant(e)s cléric(ales)aux créèrent des organisations de salariés chrétiens et, notamment, en 1887 le SECI (*syndicat des employés du commerce et de l'industrie*) qui aboutirent en 1919 à la fondation de la CFTC. Le dominicain belge Scholl cite ce qu'était, pour une militante, sa conscience de classe chrétienne: «*...le désir de travailler au règne de Dieu dans ma famille ouvrière*» (7). Amen!

Le premier numéro du *Sillon* paraît en 1894. Il est animé par une équipe de jeunes catholiques romantiques (8) et néanmoins assez bigots, vus par un athée d'aujourd'hui. Au début Marc Sangnier qui est parmi les fondateurs, participera peu à la rédaction, préoccupé qu'il est par le service militaire et la préparation du concours d'entrée à l'école polytechnique où il sera reçu au deuxième essai. Dans la période 1897-98 une série d'articles traite de l'organisation de la corporation et il y est affirmé l'idée de la corporation obligatoire. Autour du périodique se développera un mouvement mêlant l'action politique et l'action religieuse qui finira par être condamné par Pie X, le 25 août 1910, parce qu'ils veulent faire de la politique au nom de l'Église alors qu'elle ne leur a confié aucun mandat dans ce sens.

En même temps que d'autres ils sont considérés comme des «*démocrates-chrétiens*». Ce concept de démocrate-chrétien paraît plutôt idéologique. En effet j'ai beau lire et relire l'ouvrage fondateur du christianisme, le *Nouveau Testament*, je n'y trouve rien de démocratique et le héros éponyme n'est qu'un charlatan totalitaire. Peut-être que ma grille d'interprétation est inadaptée. Sait-on jamais? Pourtant il serait plus prudent de parler de chrétiens qui souhaitent être démocrates et de s'en méfier, non pas de leur sincérité, mais par application du principe de précaution, ne connaissant pas les capacités de chacun à surmonter ses incohérences.

L'ostracisme voulu par Pie X ne résista pas à la politique d'union sacrée pratiquée pendant la guerre de 1914-18. En 1917 une mission française chargée de s'occuper du sort des prisonniers et des blessés fut reçue au Vatican. Un de ses membres était Marc Sangnier. Il est évident que le successeur de Pie X, Benoît XV, avait accepté qu'il en fasse partie et cela constituait un pardon tacite. Raoul Villain, l'assassin de Jaurès, était silloniste et Marc Sangnier témoigna en sa faveur à son procès en 1919.

(6) Léon XIII, Encyclique *Rerum Novarum* (16 mai 1891), Lettres apostoliques, A.Roger et F.Chernoviz éd., Paris s.d., t.III, p.33.

(7) SCHOLL. op.cit., 243.

(8) Jean de FABRÈGUES, *Le Sillon de Marc Sangnier*, Librairie académique Perrin, Paris 1964.

Pie XI de l'apostolat en milieu ouvrier au fascisme

Benoît XV «rejoignit» son présumé créateur en 1922, Pie XI lui succéda. Rapidement un prêtre belge, le père Cardijn (qui devint cardinal), le convainquit qu'il fallait réformer la structure de l'ACJB (homologue belge de l'ACJF). Quand, dans une organisation de jeunesse, vous mettez ensemble les enfants de prolétaires et les enfants de bourgeois on peut imaginer immédiatement qui va diriger et qui va coller les affiches et distribuer les tracts. Cardijn était partisan de recruter par milieu social et Pie XI donna son accord. Aussi l'ACJB se scinda par mitose en JOC (ouvriers), JEC (étudiants), JAC (agriculteurs), JMC (marins) et JIC (I pour «indépendants», soit les jeunes des professions libérales). L'ACJF entreprit la même mue avant la fin des années 20.

Pie XI fit aussi adopter la nouvelle structure par les organisations d'action catholique d'adultes et formalisa le principe dans *Quadragesimo Anno*: «*Les premiers apôtres, les apôtres des ouvriers, seront des ouvriers, les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants*». *Quadragesimo Anno* c'est le quarantième anniversaire de *Rerum novarum*. (L'Église ne manque jamais une occasion de commémorer, car elle sait que la pédagogie est répétition). Pie XI y précise bien comment la doctrine sociale de l'Église «*transcende*» la lutte des classes: «*Si donc l'on reconstitue, comme il a été dit, les diverses parties de l'organisme social, si l'on restitue à l'action économique son principe régulateur, alors se vérifiera en quelque manière du corps social ce que l'Apôtre disait du corps mystique du Christ: Tout le corps coordonné est uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité et se perfectionne dans la charité (Eph. IV, 16)*».

Ce concentré de bondieuseries fait penser à un accouplement grotesque entre le mysticisme et la sociobiologie, mais il faut le prendre au sérieux. Car il précède l'approbation explicite par «*Sa Sainteté*» des structures corporatistes mises en place en Italie par le fascisme mussolinien.

«Récemment, ainsi que nul de l'ignore, a été inaugurée une organisation syndicale et coopérative d'un genre particulier. L'objet même de Notre encyclique Nous fait un devoir de la mentionner et de lui consacrer quelques réflexions opportunes.

L'État accorde au syndicat une reconnaissance légale qui n'est pas sans conférer à ce dernier un caractère de monopole, en tant que seul le syndicat reconnu peut représenter respectivement les ouvriers et les patrons, que seul il est autorisé à conclure les contrats ouvriers ou conventions collectives de travail. L'affiliation au syndicat est facultative, et c'est dans ce sens seulement que l'on peut qualifier de libre cette organisation syndicale, vu que la cotisation syndicale et d'autres contributions spéciales sont obligatoires pour tous ceux qui appartiennent à une catégorie déterminée, ouvriers aussi bien que patrons, comme sont aussi obligatoires les conventions collectives de travail conclues par le syndicat légal. Il est vrai qu'il a aussi été déclaré que le syndicat légal n'exclut pas l'existence d'associations professionnelles défait.

Les corporations sont constituées par les représentants des syndicats ouvriers et patronaux d'une même profession ou d'un même métier, et, ainsi que de vrais et propres organes ou institutions d'État, dirigent et coordonnent l'activité des syndicats dans toutes les matières d'intérêt commun.

Grève et lock-out sont interdits; si les parties ne peuvent se mettre d'accord, c'est l'autorité qui intervient.

Pas n'est besoin de beaucoup de réflexion pour découvrir les avantages de l'institution, si sommairement que Nous l'ayons décrite: collaboration pacifique des classes, éviction de l'action et des organisations socialistes, influence modératrice d'une magistrature spéciale» (9).

Les cléricaux s'efforcent d'oublier et de faire oublier ces dernières lignes qui font désordre. A nous de les leur rappeler. Quarante-huit ans plus tard René Rémond, gêné, osait prétendre: «La doctrine sociale de l'Église voyait dans l'organisation, ou la restauration des corporations le remède aux maux et la solution aux problèmes sociaux. En d'autres termes elle ne s'aligne pas sur le fascisme: elle imagine que celui-ci a entrepris de s'inspirer de ses recommandations. La distinction n'est pas purement formelle» (10). Certes l'Église ne s'aligne pas sur le fascisme, elle l'inspire. Faut quand même avoir le culot de l'écrire.

Les vecteurs de la doctrine sociale de l'Église

A l'humble niveau de la France les jeunes devenus adultes fondèrent leurs organisations d'adultes: LOCF (*Ligue Ouvrière Catholique Féminine*) en 1933, LOC (*Ligue Ouvrière Catholique*) en 1935. A cette époque il n'y avait pas que les ultras musulmans pour être contre la «mixité». Sous le régime de Vichy les deux se rejoignirent dans le MPF (*Mouvement Populaire des Familles...* on était quand même dans le cadre de «*Travail, Famille, Patrie*») qui participa aux comités sociaux de la *Charte du Travail* (alors que les syndi-

(9) Pie XI, *Quadragesimo Anno*, éd. Spes, Paris 1931, 42-44.

(10) *Cléricalisme moderne et mouvement ouvrier*, Volonté Anarchiste n°20/21, Paris 1983, 64.

cats étaient interdits) et, après la guerre, se scinda en MLO (*Mouvement de Libération Ouvrière*) précurseur de l'*Action Catholique Ouvrière* (ACO) fondée en 1950, et en MLP (*Mouvement de Libération du Peuple*) qui fut indirectement un des éléments constitutifs du PSU.

Côté CFTC, Paul Vignaux fonda le SGEN à la fin des années 30. Après la guerre, avec quelques autres... dans lesquels se retrouva Jacques Delors, il lança le groupe «*Reconstruction*» qui organisa dans la confédération le travail de fraction devant aboutir à la prétendue «*déconfessionnalisation*» de 1964 en CFDT. De ce congrès de 1964 les gogos n'ont retenu que le mot «*déconfessionnalisation*» dont, dans un réflexe d'anticléricalisme désuet, ils ont naïvement conclu que les militants CFDT «*se séparaient des curés*». Il ne savaient pas que dans le double langage des cléricaux le mot «*déconfessionnalisation*» a un sens très précis: rupture des liens statutaires avec la hiérarchie de l'Église, mais surtout pas rupture avec l'idéologie. L'opération politique ayant justement pour mobile de rompre les liens apparents, pour mieux diffuser l'idéologie parmi les «*hommes de bonne volonté*»... qui sont très appréciés par le Vatican quand ils penchent de son bord.

L'appareil CFDT est toujours un vecteur de la doctrine sociale de l'Église (1); voir le comportement de Notat, la main dans la main avec Juppé pour étatiser le budget de la Sécurité Sociale, voir comment Chérèque a commencé à brader les retraites. D'autre part la CFDT et ses homologues européens ont mis la main sur l'appareil de la *Confédération Européenne des Syndicats* (CES) qui n'est plus qu'une courroie de transmission de la commission de Bruxelles. Et l'offensive va se poursuivre par la fusion de la CISL et de la CMT. Réalisation du vieux rêve de l'équipe de «*Reconstruction*» qui, dès la scission de la CGT en 46-48, souhaitait l'adhésion de la CFTC à la CISL (12), s'inquiétant alors fort peu du risque «*d'appuyer l'impérialisme américain à travers le monde*» dénoncé par ailleurs.

Côté partis politiques considérés comme représentant les intérêts des salariés, le ventre mou était la SFIO. L'entrisme s'y fit en plusieurs étapes. D'abord le congrès d'Épinay où Mitterrand allié au CERES qui, à la fin des années 60, comptait dans ses rangs bon nombre de cléricaux modernistes, prit la direction du PS. En 1974 eut lieu la deuxième vague: les «*assises du socialisme*» qui furent suivies de l'adhésion au PS d'une partie importante de l'appareil CFDT, ainsi que du PSU. Toujours individualiste, Delors n'adhéra au PS qu'en 1975. Mitterrand était un type à part, pas franchement cléricale, mais qui sut s'appuyer notamment sur les néocléricaux pour réaliser son ambition de se faire élire président de la république. Et en y regardant de près ce fut en mai 1981 que se réalisa en grande partie l'objectif des deux encycliques en français de Léon XIII promulguées en 1892. Selon René Rémond, un expert en la matière, le tiers des députés socialistes élus aux législatives de juin 81 étaient passés par les organisations d'action catholique (13).

Aujourd'hui une forte majorité de l'appareil du PS est aux mains des néocléricaux. Dans le référendum interne sur le projet de constitution européenne, ce sont eux qui ont fait passer le «*oui*», mais l'expérience leur a montré que tenir l'appareil ne suffit pas toujours pour tenir les militants et les sympathisants. Qu'importe, ils ont déjà commencé la suite des opérations qui, ils l'espèrent, leur permettra de faire comme si rien ne s'était passé le 29 juin. C'est leur conception de la démocratie, fondée sur le principe de subsidiarité. La construction de l'Europe du fric et des cléricaux a commencé il y a une cinquantaine d'années, ils n'ont pas l'intention de se laisser importuner par une péripétie qu'ils considèrent comme secondaire.

N'oubliez pas ce qu'écrivait Pouget en 1892: «*Pour l'instant c'est des trombines de socialos qu'ils se sont fabriquées: oh, leur socialisme chrétien n'a pas poussé en une nuit, kif-kif une vesse de loup. Il a mijoté quinze ans dans l'œuf s'infiltrant doucètement, partout où il y a mèche. On rigolait des empapaoutés des cercles catholiques, ne se figurant pas que ça ferait des petits... Mais voilà, les ratichons ont pour eux le temps et la patience: c'est pas sur les hommes, c'est sur les générations qu'ils agissent*» (14). Ce n'est pas conjoncturel: il décrit là un comportement, une manière d'agir permanents.

Ceux que Pouget, avec son humour noir, nommait «*les sacs à charbon*» représentent les prêtres (curés, pasteurs, imams, popes, rabbins, bonzes, etc..) de toutes les religions. Or toutes les religions sont des entreprises d'abrutissement de l'humanité. C'est ma conviction profonde: on ne peut se prétendre anarchiste et se réclamer de l'une d'elle.

Chaque fois qu'un cléricale vous ouvre les bras, soyez certains qu'il prépare un mauvais coup de plus.

Marc PRÉVÔTEL.

(11) Ibid, *La CFDT pour quoi faire?*, p.40-46.

(12) Edmond Maire et Jacques Julliard, *La CFDT d'aujourd'hui*, Seuil, Paris 1975, p.54.

(13) Sur France-Inter, entre 19h et 20h, le lundi lendemain du second tour des législatives de juin 1981.

(14) Émile POUGET, *Le Père Peinard* (27 mars 1892), Ed. Galilée, Paris 1976, p.216.